

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROJET DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX
DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL, SITE DE L'ALGA,
COMMUNE DE CALVI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et/ou protégés, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral. A ce titre, une convention cadre de gestion des espaces du Conservatoire a été signée, entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire, en date du 2 octobre 2018 pour une période de 6 ans, reconductible expressément une fois.

Cette convention prévoit en son article 8 que la Collectivité de Corse peut participer au co-financement des études et des travaux d'aménagement entrepris par le Conservatoire du Littoral.

Dans ce contexte, il vous est proposé de vous prononcer sur la demande de financement relative à la réhabilitation écologique et paysagère de l'arrière plage de l'Alga, sur la commune de Calvi.

La presqu'île de la Revellata, site classé d'importance communautaire, représente un élément fort du paysage de Balagne. L'arrière plage de l'Alga, située au cœur de la presqu'île, a été occupée pendant 20 ans par un établissement de plage récemment détruit. Cette construction et exploitation illégales ont impacté le site dans sa globalité.

Le Conservatoire souhaite mettre en œuvre des travaux de réhabilitation écologique et paysagère afin de rendre son aspect naturel au site, et organiser l'accueil du public de manière adaptée et respectueuse.

Le coût total de l'opération s'élève à 145 436 €, dont une participation à hauteur de 27,5 % est sollicitée auprès de la Collectivité de Corse, soit un montant de 40 000 €, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération :	145 436 €	
Collectivité de Corse :	40 000 €	27,5 %
Conservatoire du Littoral :	105 436 €	72,5 %

Les crédits ont d'ores et déjà été accordés au BP 2018, lors d'une ouverture d'AP 2018 prévoyant les CP 2019, pour le programme N3216B, chapitre 907, fonction 76, ligne 21689 du budget de la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- de répondre favorablement à la demande formulée par le Conservatoire du Littoral en termes de participation au financement des travaux.

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Conservatoire du Littoral.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.